



Ville de Brou sur Chantereine
(Seine et Marne)

ARRETE N° AG/2019/042

Service Technique
ADC/MRC/NM/NL/2019

Objet : Réglementation de la fête foraine communale 2019.

Le Maire de la commune de Brou sur Chantereine,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de maintenir le bon ordre lors des réjouissances et événements publics et de prescrire toutes les mesures convenables pour prévenir les accidents,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n° AG/2019/026 du 12 mars 2019 est abrogé.

Article 2 : La fête foraine communale se déroulera les 30 et 31 mai, 1^{er}, 02 et 03 juin 2019, avenue de la République et sur les deux parkings situés avenue de la République.

Article 3 : Les manèges devront fermer aux horaires suivants :

- Jeudi 30 mai au soir à 20h00
- Vendredi 31 mai au soir à 23h00
- Samedi 1er juin au soir à 00h30
- Dimanche 02 juin au soir à 20h00
- Lundi 03 juin au soir à 20h00

Il est rappelé la nécessité de modérer les diffusions sonores et de les faire cesser aux horaires de fermeture des manèges.

Article 4 : Les jeux de force et bruyants sont interdits.

Article 5 : Les contrevenants au présent arrêté seront constatés par procès-verbal et poursuivis devant les tribunaux.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale ou d'un recours auprès du tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 7 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Maire de la Commune,
- Madame le responsable du service de la Police Municipale,
- Monsieur le Commissaire Principale de Police de Chelles,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques

Article 8 : Ampliation de cet arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant du corps des Sapeurs-Pompiers de Chelles,
- Gardien HLM République-Clémenceau,
- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne,
- APOLO 7,
- Le SIETREM.

Fait à Brou, le 12 avril 2019.
Le Maire,
Antonio DE CARVALHO

Acte rendu exécutoire le **16 AVR. 2019**
(Article L.2131-3 du CGCT)



Hôtel de Ville

3 rue Carnot - 77177 Brou Sur Chantereine - Tél. : 01.64.26.66.66 - Fax : 01.60.08.46.99